

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS ET DU
CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 15 NOVEMBRE 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 04 novembre 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 4 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 49 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, ~~M. BOUCHEZ~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, ~~M. Fr HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

Mme C. BOUCHEZ, Mme C. CONKA, Mme M-C. DIEU, Mme A. DRUGMANT, M. E. GHILAIN, M. A. LECOCQ, M. C. VERSPRILLE, M. F. PIRMEZ, Mme L. POURBAIX, M. S. QUIEVY, M. B. SAMAWI, M. T. SIMON, Conseillers du CPAS et

M. Didier PETITJEAN, Directeur général du CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sont excusés MM. MILLER, BOUCHEZ, DEPLUS, Mme JUDE, M. ROSSI, M. MELIS et M. Frédéric HAMBYE.

La séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Aide Sociale.

1^e Objet : RIS – évolution 2015 2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci, Monsieur le Bourgmestre, une courte présentation. L'augmentation du nombre de revenus d'intégration où vous verrez notamment quand on évoquera la modification budgétaire du CPAS qu'il y a une augmentation du nombre de revenus d'intégration. On a voulu faire le topo depuis fin décembre 2014, c'est-à-dire pour l'année 2015 et l'année 2016 jusque fin juin et nous avons au total 444 dossiers en plus à gérer, c'est-à-dire que nous avons actuellement 276 dossiers, c'est la moyenne mensuelle actuelle. C'est notamment dû au fait que certains migrants quittent les initiatives locales d'accueil et à partir du moment où ils sont reconnus candidats réfugiés, ils ont droit

aux revenus RIS, il y a notamment 74 dossiers de ce type. Je rappelle que depuis déjà plusieurs années, les allocations de chômage, il y a les exclusions définitives et temporaires, donc, il y a en moyenne 100 dossiers récurrents au niveau des exclusions définitives et 29 dossiers récurrents au niveau des exclusions temporaires. Donc, évidemment, c'est ce qu'on appelle les flux entrants, les CPAS ne peuvent pas agir sur les flux entrants, la seule chose que l'on peut faire, c'est agir sur les flux sortants, c'est-à-dire le travail du Service d'Insertion Socioprofessionnelle, notamment par le nombre de demandeurs qui ont des contrats d'intégration de type Article 60 ou 61 et là, nous sommes passés de 250 à 350 dossiers et c'est ce qui a permis d'avoir une augmentation relativement stable par rapport à d'autres structures ; évidemment, ces augmentations de 444 dossiers correspondent à des engagements qui ont été réalisés depuis fin 2014. Il faut considérer que par 100 dossiers, il y a un Assistant social, puisque la moyenne, c'est 100 dossiers par Assistant social, un quart administratif et un quart agent d'insertion. Voilà, cette situation, c'est un monitoring régulier, mais je crois qu'il était important de faire le bilan sur l'évolution.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y-a-t-il des questions ? Monsieur LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci, Monsieur le Président. En fait, moi, ce qui m'a un peu étonné et je remercie le Président du CPAS pour ses explications, mais, ce qui m'a un peu étonné, c'est qu'on ne fasse pas une étude sur l'évolution des dossiers RIS tout simplement. Moi, je n'ai vu dans le dossier que les dossiers ONEM, mais je ne vois pas dans la globalité, j'ai regardé un petit peu sur Internet et je me suis rendu compte que quand même entre 2001 et 2014, il y avait une augmentation de pratiquement 30 % des dossiers qui étaient au RIS. Donc, voilà, je me suis un peu inquiété de l'augmentation de la pauvreté sur la Ville. La question sous adjacente est que fait-on au CPAS, je sais qu'on fait des choses, je ne dis pas qu'on ne fait rien, mais que fait-on de plus pour diminuer la pauvreté dans la Ville ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres questions ? Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Ce que j'ai expliqué, évidemment, c'est que nous ne tiendrons pas les flux entrant et toute personne qui s'adresse au CPAS, il y a évidemment une étude globale de sa situation et le revenu d'intégration n'est pas la seule réponse que l'on apporte. Nous avons un Service d'Insertion Sociale qui vise à l'intégration des gens dans les réseaux et on travaille énormément avec différentes Associations qui ont pour but de remobiliser les gens et surtout, de les faire sortir de l'isolement. On agit évidemment sur le logement, on agit aussi sur les capacités au niveau du français qui est essentiel, on remédie aussi au niveau calcul arithmétique et compagnie. Donc, il y a vraiment tout un travail qui est

un travail de remise à niveau de mobilisation des gens. Donc, voilà ce que l'on fait et ce travail est surtout réalisé parce que nous avons augmenté le réseau d'association avec lequel nous travaillons, parce qu'évidemment, le CPAS ne sait pas tout faire. Le tissu associatif au niveau de la région de Mons est fortement développé et c'est avec eux que l'on travaille. Evidemment, il y a aussi ce qui est le travail de prévention et dans le travail de prévention, on essaye d'être le plus proactif le plus possible au moment où les gens commencent à avoir des problèmes financiers qui se manifestent par les non-paiements, ce sont les Services de guidance budgétaire et de médiation de dettes, où là aussi, on essaye d'être très proactifs notamment au niveau de la gestion de l'habitat et de la diminution du coût de l'énergie, parce que cela nécessite des investissements, des investissements que les gens ne sont pas toujours capables de faire. C'est pour ça qu'on a développé notamment les prêts 0 % et les aides au niveau de la diminution de la consommation énergétique, au niveau des projets qu'on appelle les projets PAPE. Voilà quelques exemples de ce que l'on essaye de réaliser au quotidien. Donc, le RIS est un des aspects mais il y a tout l'ensemble de l'Action sociale, puisqu'ici, c'est une aide purement financière, il y a toute l'action sociale qui est sous-jacente. On en reparlera aussi au niveau du budget, mais dans les prévisions budgétaires de 2017, il y a une projection qui nous amènerait à considérer peut-être une augmentation de 2 à 3 % de dossiers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : On en parlera au moment de l'évolution du budget du CPAS au point 12 alors ? Vous nous direz combien vous avez aujourd'hui de RIS à la fin de 2015, par exemple, au niveau de la Ville et combien ça représente en pourcentage du nombre d'habitants ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Au niveau de la modification budgétaire oui et la charge nette pour la Ville est explicitée à ce niveau-là aussi.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Ok merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simple détail logistique, Monsieur le Bourgmestre, mais pourrait-on parler un peu plus fort au niveau du Conseil ou augmenter le son du micro, parce que d'ici, avec la foire, on n'entend pas grand-chose ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, j'attends certains de mes collègues pour vérifier si dans le cahier des charges on a demandé que la musique soit éteinte durant le Conseil communal mais comme je n'ai pas lu le cahier des charges, je n'ose pas m'aventurer sans trop savoir. J'espère que dans les minutes qui viennent, je serai informé si le cahier des charges

prévoit le silence, dans ces cas-là, nous enverrons qui de droit pour que le silence extérieur puisse se faire.

2^e Objet : Nouvelle crèche

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS: La Nouvelle Crèche, c'est un dossier dont on avait déjà parlé. Il faut savoir que grâce au Plan Cigogne, on va construire une nouvelle crèche de 49 places qui sera une nouvelle réalisation, mais qui inclut notamment le transfert de la structure que nous avons, une Maison communale d'accueil de l'Enfance à la Chaussée de Beaumont de 12 places qui est une structure qui est petite et assez coûteuse au niveau place. Donc, le projet de construire une nouvelle Crèche de plein pied sur le terrain du CPAS qui se trouve à côté des anciens bâtiments de la Bonne Maison de Bouzanton, en fait, en face de l'école Achille Legrand. Ce sera une nouvelle structure avec quatre zones d'accueil des enfants, avec quatre jardins, tout de plein pied et évidemment qui répond aux nouvelles normes au niveau énergétique et cela permettra donc de localiser dans cet espace 49 places, c'est-à-dire plus de 50 enfants supplémentaires à ce que nous accueillions actuellement et le coût des places reviendrait en charges nettes pour la Ville, à 2.000 euros par place et par an et nécessitera l'engagement au total de 9 personnes pour gérer cette Crèche. C'est une des demandes que nous avons régulièrement puisque nous centralisons les demandes d'hébergement pour les enfants de 0 à 3 ans au niveau du Pôle d'accueil social de la Ville et on sait bien qu'à ce niveau-là, les demandes se multiplient et qu'on ne parvient pas, à l'heure actuelle, à répondre à l'ensemble des demandes. Cette structure doit être opérationnelle pour le 12 décembre 2018.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Des questions à cet égard ? Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci, Monsieur le Président. Evidemment, on se réjouit de la création de nouvelles places de Crèche, ce qu'on regrette, c'est que c'est en remplacement de ce qui était prévu pour la nouvelle Crèche à la future gare de Mons qui sortira de terre dans quelques années. Donc, ce n'est pas vraiment une nouvelle mais évidemment, on se réjouit de ça. Ceci dit, on voudrait vraiment mettre en avant une contradiction assez évidente entre la volonté de la Ville d'attirer une population active, passer le cap des 100.000 habitants et le peu de places de Crèche prévus pour cette population active. C'est vraiment une contradiction importante, parce que quand on voit quand même le taux de couverture, il est quand même

assez bas, il est de 27 %, ce n'est pas énorme. Donc, il y a vraiment un manque structurel de places de Crèche, je pense qu'on devrait vraiment investir là-dedans si on veut vraiment attirer ce genre de public. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. D'autres questions ? Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, petite question.

Evidemment, mon groupe et moi-même félicitons le CPAS pour la pro activité au niveau des Crèches. Effectivement, on regrette également que ce soit en remplacement de celle qui était prévue à la gare, mais par rapport à ce que vous venez de dire, on parle de 2.000 euros par an par enfant, en ce compris la participation des ménages où, sans la participation des ménages parce que avec le tarif dégressif

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, d'autres questions ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, au départ, on était partis sur l'objectif de créer une structure d'accueil au sein de la gare. Malheureusement, au sein de la gare, l'espace disponible était trop petit et ne permettait que d'accueillir 14 places, c'est la première problématique. Deuxièmement, c'est un espace qu'on ne pouvait pas acheter mais qu'on devait louer ; or, dans le plan cigogne, pour être subsidiée, cette Crèche est quand même subsidiée à l'échelon de 1 million 100. Il fallait que ce soit une construction de l'acquisitif, donc, c'est pour cela que le projet de la gare a été abandonné et remplacé par ce projet-ci où au lieu de mettre 14 nouvelles places, on fait quand même 37 nouvelles places. Donc, par rapport au projet gare, on a une amélioration, le problème c'est qu'on n'est pas au sein de la gare, mais objectivement, les conditions n'étaient pas remplies au niveau subsides. Donc, quand je parle de 2.000 euros de coûts nets, c'est effectivement l'ensemble des dépenses moins l'ensemble des recettes, que ce soit les contribution ONE ou contribution des parents, comme on est dans les normes ONE, les contributions des parents sont inversement proportionnelles à leurs revenus mais, pour dépasser les normes ONE d'encadrement, on a du personnel supplémentaire parce qu'on est ouvert pendant plus que 12 heures et, évidemment, ça a un coût, or, les normes ONE sont limitées à un certain nombre d'heures par jour. Effectivement, c'est un coût à charge de la communauté montoise, mais inférieur à 2.000 euros à ce qu'on connaît actuellement qui tourne plutôt aux environs de 3.000 euros par place. J'ajouterai aussi que nous sommes en collaboration avec des partenaires, comme le Jardin des Fées et comme une autre Crèche qui est abritée dans une structure du CPAS, avec lesquels nous collaborons au niveau du partenariat public/privé, pour essayer d'avoir d'autres structures qui créent des places sur la région de Mons.

3^e Objet : Résidence service

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, nous passons au point 3 – Résidence Service.

Monsieur le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : La Résidence Service pour ceux qui passent régulièrement près du Home d'Havré, vous avez vu que cette structure est sortie de terre. Donc, c'est 25 Résidences Service, 52 M², elles seront opérationnelles à partir du mois de juillet, probablement à un tarif de 1.350 euros par mois. Donc, c'est une structure évidemment toute adaptée aux personnes âgées qui vivent en couple, de plein pied, avec une structure qui est une structure d'accueil, avec cuisine et salle globale pour organiser des réunions familiales. Donc, c'est vraiment une superbe structure qui sera disponible mais nous travaillons aussi sur un autre projet qui est un projet d'habitat groupé, qui se situera sur le même site, à la place de la maison de l'ancien Directeur, et qui elle pourra accueillir 7 personnes dans un habitat qui sera un habitat communautaire et là, on espère pouvoir offrir ces places à un tarif de 650 euros par mois. Donc, c'est une approche globale de la politique de la personne âgée, non seulement évidemment le maintien à domicile, l'hébergement dans les homes et surtout, des structures intermédiaires qui sont la Résidence service ou l'habitat groupé, que nous comptons développer aussi tout cela dans des délais courts, puisque l'un sera opérationnel déjà cette année et l'habitat groupé probablement pour fin de l'année, donc décembre 2017.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, mes Chers Collègues, ça va l'information ? Merci. Alors, Monsieur le Président, peut-être sur Glépin.

4^e Objet : Glépin

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui donc, la structure Glépin, je répète, c'était une structure qui était due à un visionnaire, Monsieur Glépin, qui a permis de construire les premières Résidences service en fait sur Mons, puisqu'elles accueillait des personnes âgées, éventuellement par couple, dans des petits appartements, petits appartements qui étaient devenus obsolètes, qui sont reconvertis en sites administratifs. Actuellement, nous voulons développer un accueil de qualité puisqu'il faut savoir qu'il y a plus de 10.000 personnes qui fréquentent l'accueil général du CPAS de Mons, par an. Donc, nous voulons un accueil de qualité et c'est pourquoi nous allons reconditionner ces bâtiments qui sont classés. Donc, cela

veut dire que nous avons non seulement besoin d'un permis d'urbanisme mais aussi un permis de patrimoine, que le permis de patrimoine impose la remise en état de l'ensemble des grilles qui entourent ce site, mais ça permettra de redonner un cachet plus particulier à cet espace de la Ville qui sera en plein développement, c'est-à-dire, le site des Casemates. Notre objectif est de pouvoir y localiser l'ensemble de la structure de l'aide générale au niveau du CPAS et qui permettra, pour les travailleurs, de travailler dans des locaux plus agréables et entièrement sécurisés et permettre surtout aux personnes d'être reçues dans de bonnes conditions. Je crois que la qualité du travail mais aussi la sécurité non seulement du personnel mais des usagers nécessitait cet investissement, c'est quand même un investissement pour un budget global de 3 millions et demi qui sera grandement pris en charge par le CPAS.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, je vous en prie.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Merci, Monsieur le Président. J'avais deux questions en fait, je voudrais savoir combien de personnes vont travailler sur ce nouveau site ? Je vous remercie de m'avoir transmis l'information. Donc, je vois qu'il y aura quand même 2.350 m² de superficie exploitables. Deuxième question, est-ce qu'il n'aurait pas été opportun de prévoir, vu les circonstances actuelles, quelques logements d'urgence sur le site ou est-ce que les 2.350 m² vont être réellement occupés par les Services ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Il y aura à peu près 80 personnes qui travailleront dans ces bâtiments, donc, c'est l'aide générale. C'est non seulement les assistants sociaux mais tous les services administratifs et juridiques, je crois, plus l'encodage qui sera en proximité. Donc, au niveau des logements, nous investissons aussi au niveau du plein air pour y construire des logements pour, je crois, accueillir une dizaine de personnes. Ce sont des initiatives locales d'accueil et au niveau de nos logements d'urgence de transit, on est toujours un capital de 50 logements, on n'a pas diminué notre capacité à ce niveau-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie. Monsieur je vous en prie et puis Madame LAGNEAU.

M. Samuel QUIEVY, Conseiller du CPAS : Il ne s'agit pas d'une question mais bien d'une intervention globale. Je réponds par contre à quelques questions des libéraux. En 2015, il y a eu 2.800 dossiers RIS. On a reçu aujourd'hui des Conseillers des CPAS la note d'intention générale pour 2017 du budget et dedans, un des chiffres qui m'a impressionné, c'est qu'on a parlé de l'intégration et de l'insertion socioprofessionnelle, mais il y a sur ces 2.800 un bon 1.200 personnes qui seront comptées dans ces chiffres. On a eu une conversation avec Monsieur le Président du CPAS en Commission des Affaires Sociales où, évidemment, j'insistais sur l'importance du devenir de ces 1.500 personnes restantes qui ont le revenu

d'insertion. Evidemment, parce que l'activité notamment, au-delà de l'emploi objectif final, l'activité est hyper importante, je vais développer ça via quelques statistiques, permettez-moi de prendre un peu le temps, qui amènera une proposition concrète. Je vais parler ici du risque de pauvreté ; pour bien comprendre le risque de pauvreté, c'est un revenu inférieur ou égal à 60 % de la médiane des revenus. Donc, pour ceux qui ont fait des statistiques pour le comprendre, les personnes inoccupées, c'est-à-dire au chômage ou à la pension, courent un risque. Donc, ces 29 % courent ce risque de pauvreté, ce sont ici des statistiques issues de l'Union Européenne, ce sont les plus proches que j'ai trouvées de 2015, on parle de chiffres concrets. Il faut faire attention dans les chiffres que je vais citer. Donc sont exclus de ces chiffres les ménages collectifs, type prison, Institution, les personnes sans chez soi, notamment sans abri même s'ils peuvent avoir une adresse de référence et les habitats permanents dans les campings. Donc, on sait que ce public est particulièrement précarisé, ce sont des statistiques belges qui peuvent évidemment être réduites à la commune de Mons. En terme de logements, 30 % de la population courent un risque de pauvreté, ont un problème structurel de toit, fenêtres, porte ou murs, donc, du mal-logement, 40.000 personnes sont sur une liste d'attente de logement social, 32 % de personnes en risque de pauvreté sont locataires. En termes d'énergie, de plus en plus de clients au-delà des clients protégés des tarifs sociaux, il y a une explosion des coupures de gaz et d'électricité. En termes de santé, l'augmentation des maladies chroniques est conséquente, la pauvreté, dit-on, rend malade et la maladie rend pauvre. L'alimentation est en augmentation de 40 % en 12 ans des personnes ayant recours à l'aide alimentaire, je pourrai en citer, également, en termes de famille et de mobilité notamment. Vous l'aurez compris pour ceux qui possèdent un peu les connaissances sur les indices de pauvreté, on parle ici de critères de privation matérielle et donc, en cette période budgétaire, bien que nous ayons reçu aujourd'hui le budget du CPAS, mais, cette demande budgétaire peut s'appliquer ici à la Ville. Nous demandons la mise en place d'un Plan communal de lutte contre la pauvreté au même titre que la Ville de Liège en 2009. Celui-ci se ferait en collaboration avec les Forces Vives de la Ville, Universités et Hautes écoles, le Secteur associatif, Relais social, Syndicat et Mutualité. Le plan comprendrait trois objectifs :

- lutter concrètement contre la pauvreté sur le territoire montois via le renforcement des actions existantes ;
- la mise en place de nouvelles actions et une meilleure articulation entre les actions ;
- lutter contre les a priori négatifs véhiculés dans notre Société en termes de pauvreté, notamment aider la mise en lumière des nouvelles situations de pauvreté qui restent cachées ;

- compléter le plan fédéral et régional par des stratégies propres. Ce plan serait rédigé par un Comité de rédaction reprenant les partenaires cités en plus du CPAS et de ses principaux services, ce plan serait suivi trois à quatre fois par an par un Comité d'accompagnement, les mêmes partenaires et Institutions publiques et comprendrait les représentations politiques. Il s'agit ici d'une formidable occasion d'augmenter les synergies existantes entre la Ville et le CPAS au service de ceux qui en ont besoin. Vous avez donné la piste nette de l'austérité, à vous d'enrayer le mouvement à tout le moins au niveau communal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame LAGNEAU.

Mme Christine LAGNEAU, Conseillère : Non, je voulais demander une précision au niveau des logements d'urgence. Actuellement, la capacité est suffisante.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : La capacité au niveau des logements d'urgence suffisante, c'est-à-dire que là aussi, il y a des demandes, il y a des sélections en fonction des logements qui se libèrent. On essaie d'avoir le turnover le plus rapide pour trouver aux gens des solutions qui sont des solutions durables, puisque nous, évidemment, ce sont des situations d'attente de 6 mois renouvelables. Là, ça dépend évidemment de la situation, mais il y a des demandes qui ne sont pas satisfaites et qui sont en attente de solutions ; là il y a une sélection qui est faite au niveau du Comité spécial. La volonté est d'avoir un logement ou deux supplémentaires dans le plan 2017 mais ce qui compte surtout, c'est d'avoir une bonne rotation et une bonne remise en état des logements parce que, quand ils sont libérés, parfois ça nécessite des travaux qui sont des travaux importants de remise en état. Donc, 50 logements en état, on estime que ça doit être suffisant pour répondre au maximum de nos demandes. Pour le plan de lutte contre la pauvreté, il faut quand même savoir qu'à Mons, il y a quand même une énorme collaboration entre le plan de cohésion sociale, le Service de Prévention, le Relais social et le CPAS, je crois que notamment, si on prend l'exemple de l'accueil des sans-abris, on est quand même une des villes où beaucoup de choses sont réalisées, vous parliez de l'aide alimentaire, je crois que SOREAL est certainement un projet qui est un projet exceptionnel dans notre région et je rappelle aussi qu'au niveau du CPAS, on travaille beaucoup au niveau du projet via SANO qui vise à l'éducation, pour faire en sorte que l'on mange sainement pour des budgets qui sont des budgets tout à fait faibles et en rapport surtout avec les saisons. Donc, ce sont des actions qui sont menées, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un plan identifié qu'il n'y a pas des actions qui sont menées à de nombreux niveaux, dans une ville où je crois que le travail avec l'associatif est une des priorités et est menée au quotidien. Donc, formaliser ça au niveau d'un plan est une bonne suggestion que l'on peut

suivre, mais objectivement, je crois qu'on ne part pas de rien et que les réseaux montois sont particulièrement solidaires au niveau de cette action.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, plus de question ? Ok. Je clos alors la séance conjointe. Je remercie Monsieur le Président et vous remercie toutes et tous.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

Cécile BRULARD

Elio DI RUPO

POUR LE CPAS:

Le Directeur général du CPAS

Le Président du CPAS,

Didier PETITJEAN

Marc BARVAIS

=====